



SEANCE DU 17 JANVIER 2007

L'an deux mil sept, le dix-sept janvier à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Auge Dozuléen (COPADOZ) légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Dozulé en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques MERCIER, Président.

Étaient présents : MM. J. MERCIER, Mme S. BAUMY, MM Ph. POIRIER, J. L'HOSTIS, Mme M. LECOMTE, MM. JP. ROINEL, JP. HEUZEY, R. de PONTBRIAND, C. BELLANGER, Mme R. DAVID, MM. M. RENOU, B. VACQUEREL, A. LOCKHART, D. RICHARD, Mmes E. DANO, B. CHAUVIN, MM. JC. CAHAGNIET, J. CARABY, A. LAMARE, G. LAMOTTE, JP. OLLIVIER, J. RIDEL, J. VALLEE, M. LETIRAND, R. ROBILLIARD, F. LANGEVIN, F. LEBRUN, Mme M. MARIE-PHILIPPE, MM. A. FONTAINE, A. ASMANT, R. FONTAINE, M. PLESSIS, R. JOURNET, M. TESNIERE, T. CAMBON, JC. SIX, M. LETOREL.

Absents excusés : M. JF. WANTZ (donne pouvoir à M. HEUZEY), M. JP CALDAIROU (donne pouvoir à M. LAMOTTE), M. G. DESMEULLES (donne pouvoir à M. LANGEVIN), G. BAIGNERES, O. SAINTVILLE, P. BOREL.

Absents : MM. JY. FRANCOISE, B. GUEGUEN

Secrétaire de séance : Mme BAUMY.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'ajouter un point à l'ordre du jour : remplacement des fenêtres à l'école primaire Unité B - Demandes de subventions.

REPLACEMENT DE FENETRES A L'ECOLE PRIMAIRE UNITE B - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur POIRIER Vice-Président chargé des affaires scolaires informe les membres du Conseil que les fenêtres de l'école primaire Unité B doivent être changées afin de mettre aux normes le bâtiment et d'améliorer l'isolation. Monsieur POIRIER propose d'inscrire au budget 2007 une partie des travaux, le reste sera étalé sur les deux années à venir. Le coût s'élèverait pour 2007 à environ 34.960 € H.T., soit 41.812,16 € T.T.C. Le financement sera assuré de la façon suivante :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| a. Etat : 50 % au titre de la D.G.E. | : 17.480 € |
| b. Réserve parlementaire : 30 % | : 10.488 € |

Resterait à la charge de COPADOZ, la somme de 6.992 €, soit 20 % du projet total.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve ce projet et son plan de financement, autorise le Président ou le Vice-Président chargé du dossier à déposer tous les dossiers de demande de subventions nécessaires au financement du projet

FISCALITE - TAXE PROFESSIONNELLE

Monsieur le Président expose que COPADOZ a eu connaissance d'une loi votée le 30 décembre 2006 qui stipule que, dans le cadre de la réforme de la Taxe professionnelle, chaque Communauté de Communes doit délibérer sur le montant des charges transférées des Communes vers les Communauté de Communes.

Après analyse de ce dossier, il apparaît que pour COPADOZ l'impact de cette loi est minime. Ce point de l'ordre du jour sera donc une information et ne donnera pas lieu à un vote.

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Monsieur LE GUEN Receveur de la Communauté de Communes qui présente la réforme de la Taxe professionnelle et son incidence sur les Collectivités Territoriales.

Séance levée à 21h00

La secrétaire de séance,
S. BAUMY